

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant certifie les produits désignés ci-dessous

Numéro de l'article 64214
Désignation Truck



Est conforme aux normes

| | |
|----------------------|--|
| EN 71-1:2014+A1:2018 | Sécurité des jouets — Partie 1: Propriétés mécaniques et physiques |
| EN 71-2:2011+A1:2014 | Sécurité des jouets — Partie 2: Inflammabilité |
| EN 71-3:2013+A3:2018 | Sécurité des jouets — Partie 3: Migration de certains éléments |

Conformément à la législation de l'Union Européenne

Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité des jouets du 18 juin 2009

Directive 88/378/CEE du Conseil du 3 mai 1988 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la sécurité des jouets

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

La déclaration est sous la seule responsabilité du fabricant

Beleduc Lernspielwaren GmbH, Heinrich-Heine-Weg 2, 09526 Olbernhau, Germany



Dieter Sauer, Responsable qualité

Mücke, 10.10.2019